

Dans des milliers de villages, la fin des rues sans nom ni numéro

La loi a étendu l'obligation de nommer et de numéroté les voies aux communes de moins de 2 000 habitants. Un travail technique et de longue haleine, rendu nécessaire par la géolocalisation. Certains redoutent de voir disparaître, à terme, les noms de hameaux.

Par Camille Bordenet, publié par Le Monde le 03 janvier 2024 à 05h00, modifié le 03 janvier 2024 à 15h30

« Hameau de la grange carrée, la première maison près des lauriers, la grille en fer forgé. » Agriculteur retraité et natif de Saint-Maurice-la-Clouère (Vienne), Bernard Guyot, 69 ans, a bien connu le temps où l'on usait de descriptions imagées pour indiquer son adresse, beaucoup de rues n'ayant ni nom ni numéro.

Passé encore quand le village ne comptait que 800 habitants, que tout le monde se connaissait, travaillait sur place et que le facteur « avait ses maisons - celle du coup de rouge, celle du casse-croûte ». Personne ne risquait de se perdre et les GPS relevaient de la science-fiction. « Mais avec 1 400 habitants aujourd'hui, la nouvelle population qui travaille sur Poitiers en journée, les gens qui ne se connaissent plus, les facteurs remplaçants, les livreurs déboussolés et les secours qui perdent du temps, on ne pouvait pas rester plus longtemps avec des adresses approximatives », résume l'adjoint communal.

Identifier les voies, organiser le numérotage, déterminer une juste dénomination parmi les « routes », « rues », « allées », choisir les nouveaux noms, consulter (si possible) la population... Comme Saint-Maurice-la-Clouère, des milliers de bourgs français sont lancés dans le grand chantier dit de « l'adressage », qui consiste à dénommer l'ensemble des voies et à numéroté tous les bâtiments. Charge à chaque commune de renseigner une « base adresse locale » (BAL) numérique, laquelle a vocation à alimenter la base adresse nationale, devenue le référentiel unique de l'adresse.

« Une petite révolution »

C'est la loi « 3DS » adoptée en février 2022 – relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification – qui a élargi l'obligation d'adressage à l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille, alors qu'auparavant seules celles de plus de 2 000 habitants y étaient contraintes – soit seulement 15 % des municipalités – ; et non pas les villages. Dans beaucoup d'entre eux, le lieu-dit ou le hameau faisait souvent office d'adresse commune pour plusieurs maisons, sans que toutes les rues n'aient de nom ou de numéro, loin s'en faut. Impensable désormais, alors que tous les services dépendent de la géolocalisation : les secours, les facteurs, les aides à domicile, les livraisons de commandes en ligne qui ne cessent d'augmenter...

Des villages n'ont toutefois pas attendu l'obligation légale pour s'y mettre, décidés notamment par le raccordement à la fibre optique – critère essentiel d'attractivité pour attirer de nouveaux habitants – laquelle requiert une adresse standardisée pour chaque bâtiment sous la forme « numéro, voie, commune ».

Pour les communes qui n'ont pas commencé, l'heure tourne : celles de moins de 2 000 habitants ont jusqu'au 1^{er} juin pour une première mise à disposition de leur BAL (43,8 % l'ont fait) ; celles de plus de 2 000 habitants avaient – en théorie – jusqu'au 1^{er} janvier (57,8 % l'ont fait), bien que la loi ne prévoient pas de sanctions. Petit à petit, la réduction du nombre de voies sans numérotation progresse : à la fin de 2023, La Poste décomptait 202 951 voies non numérotées, soit 8,4 % de la totalité des voies dénommées – elles étaient 15 % à la fin de 2021 et 19 % à la fin de 2019.

« C'est une petite révolution », lâche Bernard Guyot, témoin d'un changement dans le rapport à l'adresse, désormais « plus utilitaire et éphémère » : « Maintenant, les gens habitent moins longtemps le même endroit qu'auparavant. On n'a parfois pas le temps de prendre contact qu'ils sont déjà partis. D'où la nécessité d'adresses précises. »

« Attachés aux noms d'avant »

D'un point de vue technique, l'opération peut s'avérer casse-tête et longue. Compter un à deux ans, en moyenne, en fonction du volume de voies et des moyens humains – moindres dans les petites communes. « Ça demande à la fois beaucoup de rigueur – on n'a pas le droit à l'erreur puisque les gens vont communiquer leur nouvelle adresse à tous les services –, mais aussi de l'empathie, car les habitants, surtout les anciens, sont attachés aux noms d'avant », témoigne M. Guyot.

Aussi, tous les élus – souvent âgés – ne sont pas forcément à l'aise avec l'outil numérique : le logiciel peut s'avérer plus ou moins simple d'usage. Comme Saint-Maurice-la-Clouère, nombre de communes choisissent de se faire accompagner par La Poste, mais la prestation a un coût (variable selon les options). L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – qui pilote le dispositif BAL – met à disposition de nombreux outils pratiques et organise des « webinaires » hebdomadaires gratuits pour aider à la prise en main du logiciel.

Fin 2023, une vingtaine de municipalités bretonnes se sont connectées pour un atelier avec un agent de l'ANCT et des organismes locaux. Il est question d'apprendre à créer une voie, d'attribuer des numéros par système métrique (en fonction de leur distance avec le début de la voie), de dédoublonner les homonymes (un problème fréquent dans les communes nouvelles), mais aussi – et ces points comptent – d'associer la nouvelle adresse à un lieu-dit et de renseigner les langues régionales... Deux fonctionnalités facultatives mais dorénavant encouragées par l'Agence, « afin de conserver la richesse sémantique et la mémoire des lieux-dits », explique Ariane Rose, chargée des BAL à l'ANCT, constatant que « beaucoup d'habitants continuent de se référer aux noms des lieux-dits plutôt qu'aux nouveaux noms de voies ». Christel Papillon-Viollet, directrice du service national de l'adresse à La Poste, a beau marteler qu'« une bonne adresse est une adresse utilisée qui doit faire sens pour les habitants », dans les faits, cela peut s'avérer une gageure.

Des panneaux arrachés

C'est en effet le point qui suscite le plus d'émotions dans la France des hameaux : la crainte que cette grande tectonique des toponymes n'accélère la disparition des lieux-dits des adresses, conduisant, à terme, à leur extinction. « Car s'il est recommandé d'ajouter les lieux-dits en complément d'adresse dans la BAL, en pratique, si l'adresse est trop longue, ils peuvent ensuite être tronqués des formulaires administratifs et commerciaux, comme ceux de La Poste », explique Ariane Rose.

La presse locale se fait ainsi l'écho de création de collectifs d'habitants, de pétitions et même, par endroits, de nouveaux panneaux arrachés... Si les cas sont particuliers, ils témoignent d'un attachement fort. Soit que des riverains reprochent à leurs conseils municipaux de ne pas les avoir assez consultés en amont ; soit que des élus, croyants bien faire pour se mettre en conformité, ont pu commettre des maladresses dans l'application, faute d'avoir bien compris ou d'avoir été bien conseillés par leur prestataire. Beaucoup ignorent, par exemple, la possibilité d'ajouter les lieux-dits en complément dans leur base adresse.

Le petit village viticole de Passavant-sur-Layon (127 habitants, Maine-et-Loire) s'est ainsi déchiré de longs mois après que le précédent maire a procédé à un adressage maladroit, sans concertation suffisante – du fait des confinements notamment. La situation s'est envenimée lorsque les habitants ont constaté que les panneaux des lieux-dits avaient été enlevés – ce que rien n'oblige. « C'était comme débaptiser l'histoire », raconte Olivier Lecomte, le nouveau maire (sans étiquette), vigneron bio, qui déplore que son prédécesseur se soit « arc-bouté plutôt que d'écouter les habitants ». La situation a conduit à la démission du conseil municipal et à la convocation de nouvelles élections. Un cas extrême mais qui en dit long.

« Attention, ça n'a rien à voir avec un truc de réac ou de bouseux anti le moindre changement, insiste M. Lecomte. Nos lieux-dits sont la mémoire de nos terres. Quand ça fait des générations que vous habitez au Guincherau, qu'on vous arrache votre panneau et qu'on

vous impose comme nouvelle adresse la route de Nouvelle-Aquitaine, c'est violent. » La nouvelle équipe entend désormais « réparer » : en complétant la base adresses avec les noms de lieux-dits et en « replantant » les panneaux, « constitutifs du paysage rural ».

« Se réapproprié un patrimoine vernaculaire oublié »

« Dans une commune, à part quelques mégalithes, il n'y a pas de patrimoine aussi ancien que la toponymie multiséculaire des lieux-dits », rappelle Herve Gwegen, responsable à l'Office public de la langue bretonne, qui voit là un patrimoine immatériel à protéger, au même titre que les églises ou les lavoirs, « que personne n'aurait l'idée de détruire. Sur le coup, certains élus ne prennent pas garde. Mais dans vingt ans ? Qui saura encore qu'il habite Kerlagadec quand son adresse sera rue des Hortensias ? »

Dans les cas d'habitats ruraux dispersés, où les lieux-dits peuvent être plus nombreux que le nombre de voies, une sélection s'opère : tous les lieux-dits intermédiaires longeant une seule et même voie ne pouvant pas être repris, c'est en général le nom du dernier en bout de voie qui est conservé – effaçant de fait les noms des autres.

Le village breton de Plouégat-Guérand (Finistère) a néanmoins trouvé une alternative légale qui n'enlève rien à la possibilité de géolocalisation des adresses, afin de conserver l'intégralité des noms de ses 140 lieux-dits, sans y ajouter des « routes de » comme le préconisait la prestation de La Poste. Cela consiste à accoler le numéro métrique directement au nom du lieu-dit dans la base adresse, en inscrivant ce dernier dans le champ principal de la voie plutôt que dans le champ complémentaire. Ce qui donne par exemple : 125, Porz Cadiou (le nom du lieu-dit), sans inscrire de « route de » au milieu. La commune est depuis sollicitée pour se faire expliquer la marche à suivre. D'aucunes auraient aimé connaître cette possibilité plus tôt.

A Saint-Maurice-la-Clouère, l'équipe a procédé de la même façon pour ses lieux-dits. Pas question non plus de donner aux rues des noms génériques du type « rue des Hirondelles ». « Ça a été

l'occasion d'exhumer des toponymes permettant de se réapproprier un patrimoine vernaculaire oublié, et inconnu des nouveaux habitants », raconte M. Guyot. Ce passionné d'histoire poitevine a fait œuvre de pédagogie avec des articles dans la gazette municipale des Sapinettes. Exemple : « La rue de la Vieille Forge est un clin d'œil à l'ancien forgeron, la rue du Pierré rappelle que le pierré est un pont sur un ruisseau, le terme "plan" évoque la façon dont les anciens nommaient les placettes de hameaux. »

A Saint-Jean-d'Heurs, dans le Puy-de-Dôme, c'est un tout autre genre de patrimoine que les plaques des rues mettent à l'honneur. Passionné de rock, l'adjoint à la culture, Boris Luciany, 38 ans, a vu dans l'obligation d'adressage « une opportunité de rassembler les habitants autour d'un thème fédérateur : la musique ». Du porte-à-porte et un sondage de la population ont permis de recueillir des propositions de noms de musiciens et musiciennes, « en veillant à l'éthique, à la parité, à la variété des styles ».

Fini, donc, les places de l'église et autres routes nationales. Les rues honorent désormais Jean-Jacques Goldman, Kurt Cobain, Jean Ferrat, Nina Simone, Stromae... Si quelques-uns rouspètent faute d'avoir obtenu leur chanteur préféré dans leur rue, « dans l'ensemble, ça suscite de la fierté », assure M. Luciany. Preuve, selon lui, que l'on peut associer la population et se passer de prestataire – les seules dépenses ont été pour l'achat des plaques et des numéros.

En dépit des écueils par endroits, les élus témoignent du soulagement de voir la vie de leurs administrés – et celle des services – facilitée. « Plus personne ne vient se plaindre en mairie », se réjouit M. Guyot. Du soulagement, surtout, que les secours ne perdent plus un temps précieux à tourner parmi trois hectares de bocage ou de forêt au sein d'un même hameau.